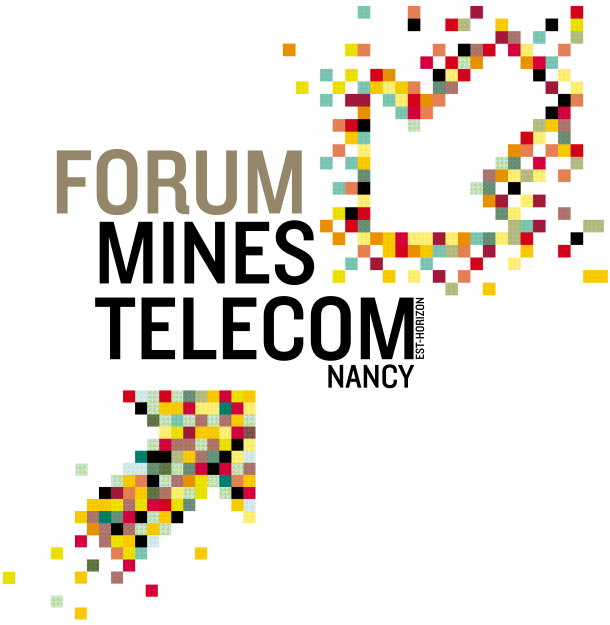

Mode d'emploi

Jeudi 22 novembre 2012

Forum Mines TELECOM Est-Horizon 2012
29ème édition

École des mines de Nancy
Jusqu'au 20/08/12
Parc de Saurupt
CS 14 234
54042 Nancy cedex

A partir du 20/08/12
Campus ARTEM
CS 14 234
54 042 Nancy Cedex

TELECOM-Nancy
Campus Aiguillettes
193, avenue Paul Muller
CS 90172
54602 Villers-lès-Nancy

Tél. : +33 (0)3 83 58 41 28
Fax : +33 (0)3 83 58 43 44
Email : forum@mines.inpl-nancy.fr
www.est-horizon.com

Table des matières

1. Descriptif de l'offre 3
1.1. Le stand 3
1.2. Publicité 3
1.3. Autres prestations et services 4
1.3.1. Conférences, tables rondes 4
2. Modalités d'inscription 5
2.1. Inscription 5
2.2. Éléments complémentaires 5
3. Tarifs 6
3.1. Tarifs des stands 6
3.2. Options supplémentaires 6
3.3. Publicité 6
4. Règlement 7

1. Descriptif de l'offre

1.1. Le stand

Afin de répondre au mieux à votre demande, nous vous proposons un stand au sein d'une des deux écoles : Mines ou TELECOM Nancy. Aussi, lorsque vous louez un stand, vous ne louez pas uniquement un espace de rencontres au sein du Forum mais vous bénéficiez de plus :

- d'une page de présentation de votre entreprise dans la brochure distribuée à tous les visiteurs ;
- de petits-déjeuners et repas pour tous les intervenants de votre entreprise ;
- d'un accès à la CV-thèque en ligne où les diplômés et étudiants déposent leur CV ;
- d'un accueil à la gare de Nancy par un membre du Forum ;
- d'un suivi de votre stand par un étudiant afin de faciliter votre journée sur le Forum.

Si votre stand se situe sur le campus ARTEM, nous vous proposons un large choix de lots de meubles qui vous permettront de l'organiser à votre convenance. Vous pourrez trouver ainsi une description de ces différentes offres lors de votre inscription sur le site Internet. Vous avez par ailleurs la possibilité de louer des meubles à l'unité. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi faire appel à un décorateur. Enfin, de nombreuses options matérielles vous sont proposées telles qu'un accès à Internet ou une location de téléviseur.

1.2. Publicité

En vue de mieux vous faire connaître le jour du Forum, l'équipe vous propose diverses options publicitaires :

- Avant la manifestation, des interventions dans tous les établissements d'enseignement supérieur de Nancy.
- Pendant la manifestation, des publicités sous forme de :
  - Spot publicitaire diffusé sur le campus ARTEM;
  - Logo sur les mallettes et/ou sur les stylos distribués à tous les visiteurs ;
  - Publicité dans la brochure distribuée à tous les visiteurs ;
  - Publicité sur un marque-page inséré dans la brochure.

1.3. Autres prestations et services

1.3.1. Conférences, tables rondes

Il vous est possible d'intervenir de différentes manières sur le campus ARTEM :

- En animant une conférence (en coordination avec d'autres intervenants) ; vous êtes libre de proposer des thèmes, qui seront retenus en fonction du planning. Une conférence dure une heure environ et regroupe plusieurs intervenants de différentes entreprises sur un thème commun. Contenance de la salle : 100 personnes.
- En animant une table ronde. Les modalités sont les mêmes que pour les conférences mis à part le fait que les tables rondes se déroulent en comité restreint (groupes de 15 à 20 personnes).
- En utilisant les salles d'entretien en vue d'éventuels recrutements. Ces prestations gratuites pour toute entreprise présente sur le Forum font l'objet d'une grande demande. Le nombre de conférences et tables rondes étant limité, un choix sera effectué en septembre parmi les entreprises souhaitant y participer.

2. Modalités d'inscription

2.1. Inscription

Nous vous invitons à vous inscrire au plus tôt en ligne (et impérativement avant le 15 octobre 2012) sur le site internet du Forum Mines TELECOM Est-Horizon :

www.est-horizon.com

En vous reportant à la rubrique « Espace Entreprises », vous pourrez y créer un compte en vue de votre inscription. Vous renseignerez sur votre espace personnel l'ensemble des informations nécessaires à votre inscription. Vous validerez votre inscription en nous retournant une fiche récapitulative qui apparaîtra une fois tous les champs renseignés. Vous pouvez à tout moment modifier les informations. De plus vous devez nous faire parvenir impérativement avant le 15 octobre 2012 le règlement de l'acompte à mesure de 50% du montant total (règlement par virement).

2.2. Éléments complémentaires

Nous vous demandons de nous fournir au travers du site Internet, avant le 15 octobre 2012, les éléments suivants afin de réaliser la plaquette visiteurs, le marque-page et préparer votre accueil sur le Forum :

- La fiche signalétique concernant votre entreprise remplie via internet à la suite de l'inscription.
- L'ensemble des éléments de PAO (logo, page de publicité...).

Le reste du solde devra être payé avant le 21 novembre 2012.

3. Tarifs

3.1. Tarifs des stands

Le prix de base d'un stand est fixé à 600€ TTC (400€ pour les PME de moins de 500 employés). Ces tarifs comprennent :

- L'emplacement et la structure du stand
- Deux chaises et une table
- Branchement électrique et éclairage
- Une page de présentation sur la brochure distribuée aux visiteurs et sur notre site internet
- Petit-déjeuner et repas
- Accès à la CV-thèque en ligne
- Suivi de votre stand par un étudiant afin de faciliter votre journée sur le Forum
- Accès Internet (Wifi)

Des lots de mobilier sont disponibles pour équiper le stand (visibles sur notre site internet www.est-horizon.com).

3.2. Options supplémentaires

Sur demande, du matériel multimédia peut être mis à votre disposition.

3.3. Publicité

Prestations	Prix
Publicité en regard de la présentation de votre entreprise dans la brochure	450 €
2ème ou 3ème page de couverture sur la brochure	1200 €
4ème de couverture sur la brochure	2000 €
Spot publicitaire projeté en continu lors du Forum	300 €

4. Règlement

Article 1 :
La réservation entre l'exposant et l'association Forum Est-Horizon a pour objet la location d'un stand le jeudi 22 novembre 2012.

Article 2 :
En cas de force majeure, empêchant la tenue du Forum Mines TELECOM Est-Horizon, celui-ci pourra être déplacé voire annulé sur décision du président du Forum Est-Horizon. L'exposant ne pourra prétendre à aucun dédommagement ; il en est de même si une partie des prestations n'est pas assurée.

Article 3 :
L'exposant est responsable du matériel mis à sa disposition.

Article 4 :
Les exposants souhaitant apporter du matériel sur le Forum devront l'assurer eux-mêmes. L'organisation décline toute responsabilité en ce qui concerne les pertes ou dommages que pourrait subir le matériel des exposants. Elle ne répond pas non plus des vols qui pourraient être commis, des dommages que les exposants pourraient causer à des tiers, ni de ceux que pourraient subir les exposants eux-mêmes, ou leurs affaires personnelles sur les lieux du Forum Est-Horizon.

Article 5 :
Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics pour l'installation des stands.

Article 6 :
L'association Forum Est-Horizon et l'exposant s'étant entendus sur la prestation et sur son prix par la signature du contrat de vente, celui-ci est parfait et la vente est ferme. En cas de rupture du contrat du fait de l'exposant, l'acompte reste acquis au Forum Est-Horizon, et l'exposant s'engage à verser la totalité de la somme prévue par le contrat.

Article 7 :
L'inscription sur internet et la fiche récapitulative signée oblige l'entreprise à payer l'acompte.

Article 8 :
Si 15 jours avant la date du Forum, l'entreprise ne s'est pas désistée, elle est tenue de payer la totalité de la somme restant due au Forum Est-Horizon.

Article 9 :
L'exposant ne pourra s'opposer, ni à ce que soient prises des vues du Forum Mines TELECOM Est-Horizon, ni à leur diffusion.

Article 10 :
L'association Forum Est-Horizon ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs dans la plaquette distribuée aux visiteurs. Une validation en ligne du texte figurant sur la fiche signalétique sera effectuée par vos soins. A défaut, il sera considéré comme validé.

Article 11 :
L'inscription de l'exposant au Forum Mines TELECOM Est-Horizon implique l'acceptation du présent règlement.